

Les enseignants contractuels affectés dans l'enseignement supérieur - Année 2022

En 2022, 20 000 enseignants contractuels (hors enseignants vacataires) sont en fonction dans les établissements publics de l'enseignement supérieur, soit 24 % de l'ensemble des personnels enseignants. Après une baisse importante et régulière de 2009 à 2015 (de 24 000 à 18 600 individus), puis une période de stagnation, le volume de la population enseignante contractuelle augmente en 2022. Les doctorants contractuels et les attachés temporaires d'enseignement et de recherche restent les deux catégories les plus importantes. La répartition des enseignants contractuels diffère selon les disciplines et la part des femmes varie en fonction des statuts.

Anne-Sophie Beaurenaut
DGRH A1-1

En 2022, 20 000 enseignants contractuels exercent dans les établissements publics d'enseignement supérieur (*figure 1*).

Les enseignants contractuels se répartissent en sept statuts : les doctorants contractuels, les attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER), les enseignants associés, les enseignants invités, les lecteurs/maîtres de langues, les contractuels sur emplois du 2nd degré et les contractuels LRU (Art L954-3). Cette population relève soit d'une politique de vivier (agents recrutés sur contrat, dans l'attente d'une carrière dans l'enseignement supérieur ou la recherche), soit d'une politique d'expertise (professionnels confirmés).

Par ailleurs, les établissements peuvent recruter des chargés d'enseignement et des agents temporaires vacataires (CEV et ATV) qui délivrent des heures d'enseignement. Cette population vacataire, qui

exerce une activité principale autre que des vacations d'enseignement, n'est pas comptabilisée dans les figures et tableaux statistiques ci-après.

En 2022, l'ensemble des enseignants contractuels représente 24 % de l'effectif total des enseignants en personnes physiques (*figure 2*), soit 16 % du potentiel d'enseignement (*voir le mode de calcul dans les Sources*).

Les effectifs des enseignants contractuels augmentent de 5 % en 2022

Après une période de forte croissance entre 2000 et 2010 (+ 23 %), les effectifs des enseignants contractuels ont diminué progressivement jusqu'en 2015 avant d'osciller autour de 19 000. En 2022, ils sont au nombre de 20 070 contre 19 060 l'année précédente, soit une augmentation de 5 %.



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale
des ressources humaines (DGRH) :

72, rue Regnault
75243 Paris Cedex 13

Directeur de la publication :

Boris Melmoux-Eude

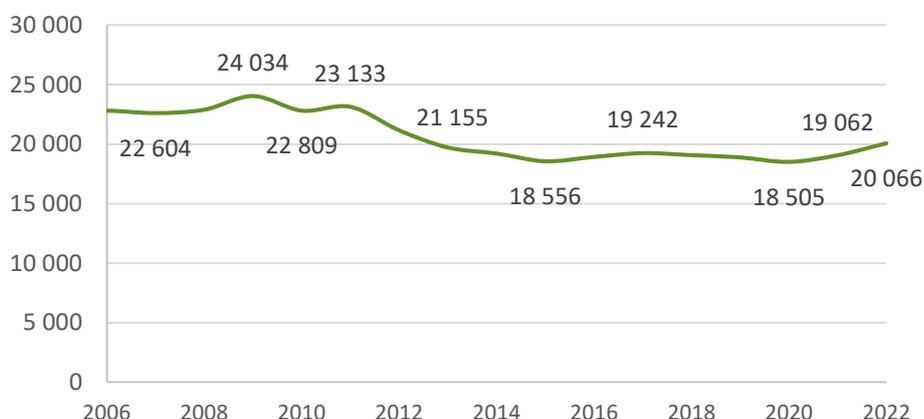
Rédacteur en chef :

Jérôme Tourbeaux

ISSN 2826-2999

e-ISSN 2740-8787

① Évolution des effectifs d'enseignants contractuels depuis 2006



Source : DGRH A1-1 - Enquêtes sur la situation des enseignants contractuels.

Champ : Personnes physiques ; Hors contractuels des disciplines médicales et odontologiques.

À partir de l'année 2016, le total inclut les contractuels L954-3, dont nous ne pouvons pas garantir la fiabilité des données les années précédentes.

② Évolution des effectifs des enseignants contractuels et titulaires depuis 2000, selon le statut

	2000	2005	2010	2018	2019	2020	2021	2022
Doctorants contractuels sans mission d'enseignement			1 398	8 949	8 710	10 291	10 848	11 450
Doctorants contractuels avec mission d'enseignement ¹⁾			1 783	7 110	6 919	6 473	6 628	6 893
Moniteurs	4 722	6 510	6 117					
ATER	5 851	7 326	6 243	4 500	4 491	4 556	4 798	4 824
Contractuels sur emplois du 2nd degré	728	782	677	965	1 267	1 338	1 558	1 683
Lecteurs et répétiteurs de l'INALCO	891	878	858	846	734	759	748	758
Maîtres de langues	137	162	169	158	151	168	175	186
Enseignants invités	3 406	3 905	3 921	1 466	1 429	907	480	1 014
Enseignants associés	2 784	3 107	3 041	2 537	2 300	2 346	2 353	2 262
Contractuels L954-3 - enseignement ou recherche et enseignement	-	-	-	1 490	1 590	1 958	2 322	2 446
Contractuels L954-3 - recherche	-	-	-	286	325	300	685	856
Sous-total enseignants contractuels *	18 519	22 670	22 809	19 072	18 881	18 505	19 062	20 066
Professeurs des universités et assimilés	13 857	14 649	15 589	15 756	15 743	15 823	15 844	15 873
Maîtres de conférences et assimilés	30 611	32 843	34 092	33 868	33 710	33 671	33 500	33 427
Enseignants du second degré	13 184	13 382	12 999	12 867	13 110	13 086	13 115	12 876
Sous-total enseignants titulaires	57 652	60 874	62 680	62 491	62 563	62 580	62 459	62 176
Total général	76 171	83 544	85 489	81 563	81 444	81 085	81 521	82 242

Sources : DGRH A1-1 / GESUP 2 - RHSUPINFO - Enquêtes sur la situation des enseignants contractuels.

Champ : Personnes physiques ; Hors enseignants-chercheurs des disciplines médicales et odontologiques ; Hors CPJ.

1) Service d'enseignement accompli dans le cadre d'une mission complémentaire figurant au contrat doctoral.

* Le sous-total n'inclut pas les doctorants contractuels sans enseignement. À partir de 2016, le total inclut les contractuels L954-3, dont nous ne pouvons pas garantir la fiabilité des données les années précédentes.

En parallèle, la population des enseignants titulaires du supérieur (professeurs des universités, maîtres de conférences, enseignants du 2nd degré), reste constante depuis les années 2010. Les doctorants contractuels avec enseignement (34 %) et les ATER (24 %) sont les enseignants contractuels les plus nombreux, suivis des contractuels LRU (12 %), des enseignants associés (11 %), des contractuels sur emplois vacants du 2nd degré (8 %), des enseignants invités (5 %) et des lecteurs et maîtres de langues (5 %) (figure 3). Hormis les enseignants associés, toutes les catégories de contractuels augmentent en 2022.

Les enseignants contractuels sont plus nombreux en Droit-Economie-Gestion

La grande discipline Droit-Economie-Gestion concentre la plus forte proportion d'enseignants contractuels (29 %). Viennent ensuite les Lettres-Sciences humaines (23 %), les Sciences-Techniques (20 %) et la Pharmacie et autres sections de santé (13 %) (figure 4).

La répartition des enseignants contractuels selon leur statut diffère d'un groupe disciplinaire à l'autre. Ainsi, les doctorants contractuels avec enseignement représentent 61 % des effectifs

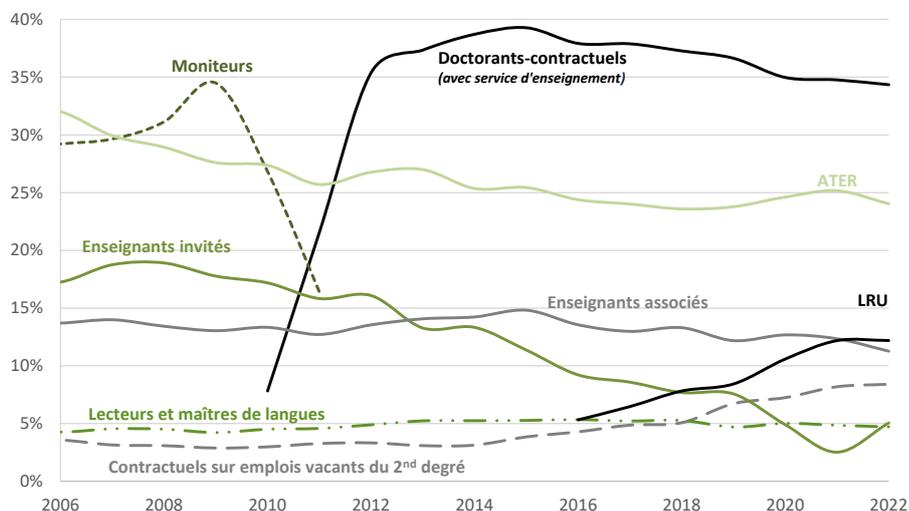
contractuels en Sciences-Techniques mais seulement 20 % en Droit-Economie-Gestion (figure 5).

L'augmentation du nombre de doctorants se poursuit

Après une période de croissance régulière depuis la création du statut en 2009, le nombre des doctorants contractuels a reculé en 2019. Depuis 2020, la progression des effectifs a repris, passant de 16 800 individus à 18 300 en 2022 (figure 2).

L'augmentation concerne davantage les doctorants contractuels sans mission complémentaire d'enseignement, qui augmentent de 5,5 % contre 4 % pour les doctorants avec enseignement. Les doctorants qui doivent assurer un service d'enseignement ne représentent plus que 38 % du total des doctorants contractuels, contre 54 % en 2013. Plus de la moitié d'entre eux relèvent des Sciences-Techniques (figure 6).

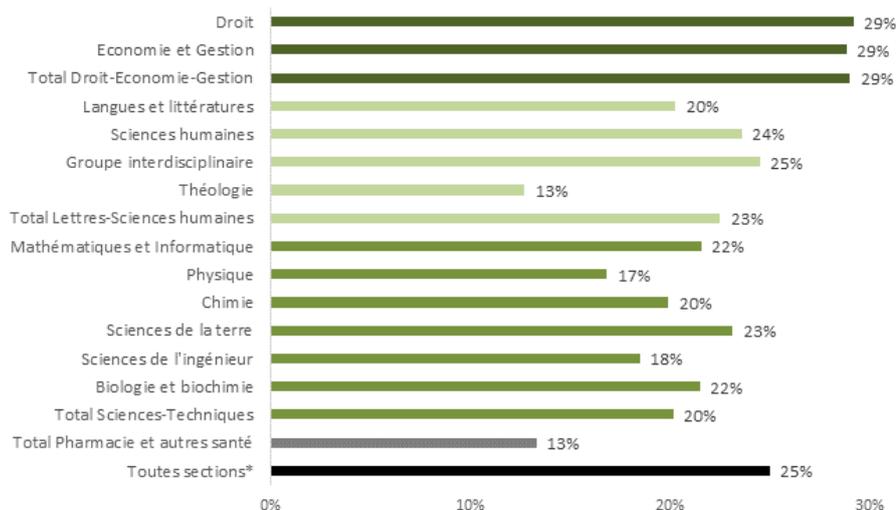
③ Répartition des personnels enseignants contractuels depuis 2006



Source : DGRH A1-1 - Enquêtes sur la situation des enseignants contractuels.

Champ : Personnes physiques ; Hors contractuels des disciplines médicales et odontologiques.

④ Proportion d'enseignants contractuels dans l'ensemble des enseignants du supérieur selon le groupe disciplinaire



Source : DGRH A1-1 - Enquêtes sur la situation des enseignants contractuels.
 * y compris sans discipline et discipline non renseignée.
 Hors lecteurs et maîtres de langues, enseignants invités et contractuels du 2nd degré.
 Champ : Personnes physiques ; Hors disciplines médicales et odontologiques.

Le nombre d'ATER est stable

Après une période de croissance régulière entre 2000 et 2005 (passant de 5 800 à 7 300 individus), l'effectif des ATER a sensiblement diminué les dix années suivantes (4 500 en 2018). Depuis 2020, leur effectif remonte jusqu'à

atteindre 4 800 individus en 2022 (figure 2).

Les ATER à temps plein constituent 81 % des contrats d'ATER en 2022 contre 26 % en 2006 (figure 7). Cette évolution se traduit par une baisse en équivalent temps plein (ETP) bien plus modérée que celle des effectifs et par un écart

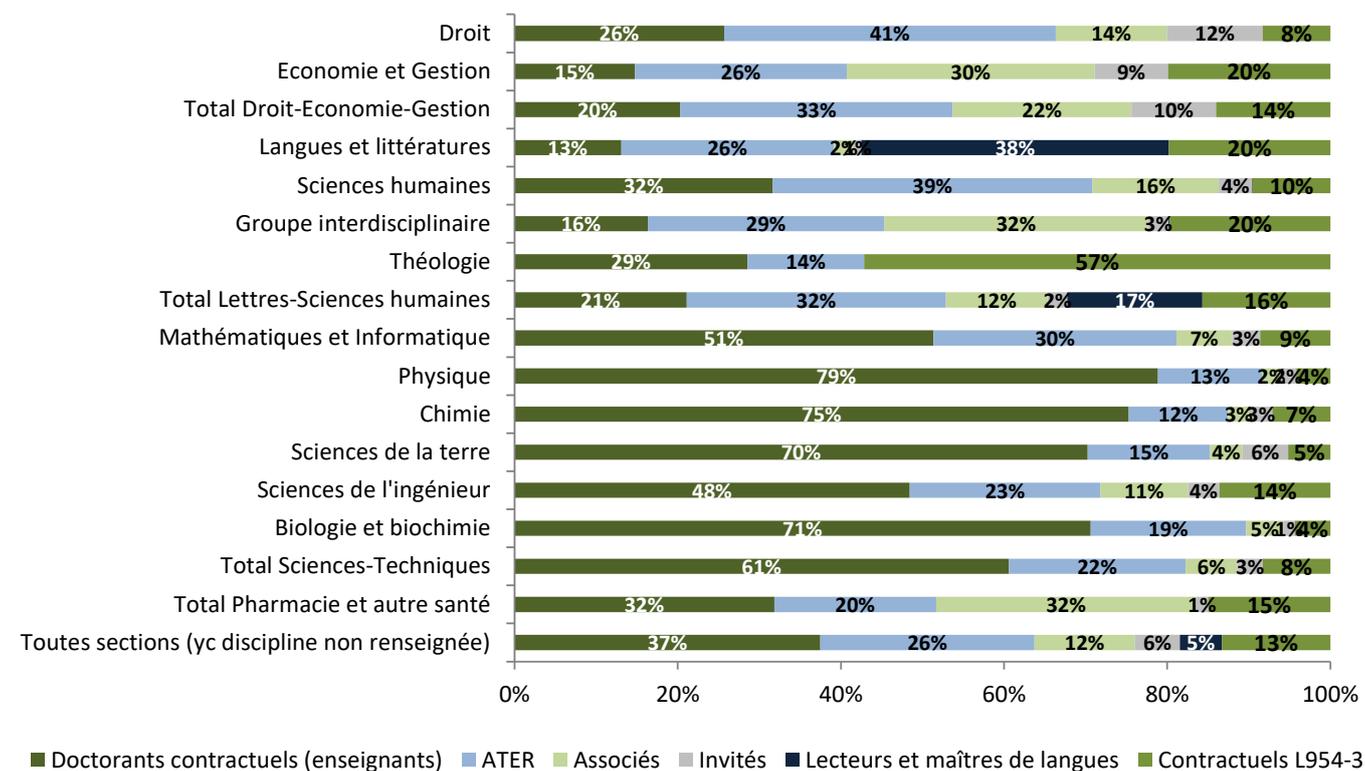
entre les effectifs physiques et les ETP qui se resserre.

En 2022, près de huit recrutements d'ATER sur dix s'effectuent sur des postes « vacants » en remplacement d'enseignants titulaires absents (congé maternité, congé maladie...) et 10 % sur des postes qui leur sont « réservés ».

La réglementation prévoit un renouvellement régulier de cette population afin de permettre au plus grand nombre de doctorants d'accéder à ce statut, souvent nécessaire pour débiter une carrière d'enseignant-chercheur. Une expérience pédagogique constitue en effet l'un des critères majeurs pour l'obtention de la qualification aux fonctions de maître de conférences.

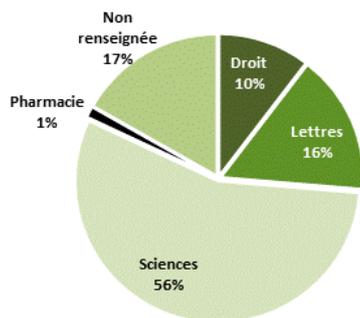
En 2022, sur les 4 800 ATER, 4 555 (soit 94 %) ont été recrutés pour la première fois lors de l'année universitaire 2021-2022. Les ATER recrutés au titre de l'article 2-5, c'est-à-dire les étudiants en dernière année de doctorat, sont les plus nombreux. Ils représentent 52 % du total des ATER contre 54 % en 2021. Près d'un quart des ATER en 2022 – nouvellement recrutés et renouvelés – sont titulaires d'un doctorat.

⑤ Répartition des enseignants contractuels par groupe CNU et grande discipline



Source : DGRH A1-1 - Enquêtes sur la situation des enseignants contractuels.
 Champ : Personnes physiques ; Hors contractuels des disciplines médicales et odontologiques.

⑥ Répartition des doctorants-contractuels enseignants par grande discipline



Source : DGRH A1-1 - Enquêtes sur la situation des enseignants contractuels.

La répartition des ATER par grande discipline s'est modifiée progressivement. Ainsi, la part en Lettres-Sciences humaines est passée d'un tiers au début des années 2000 à 39 % en 2022, tandis que celle observée en Sciences-Techniques a suivi la tendance inverse. Sur la même période, la part des ATER en Droit-Economie-Gestion est restée stable, autour de 28 % (figure 8).

Légère baisse des effectifs d'enseignants associés et remontée des enseignants invités

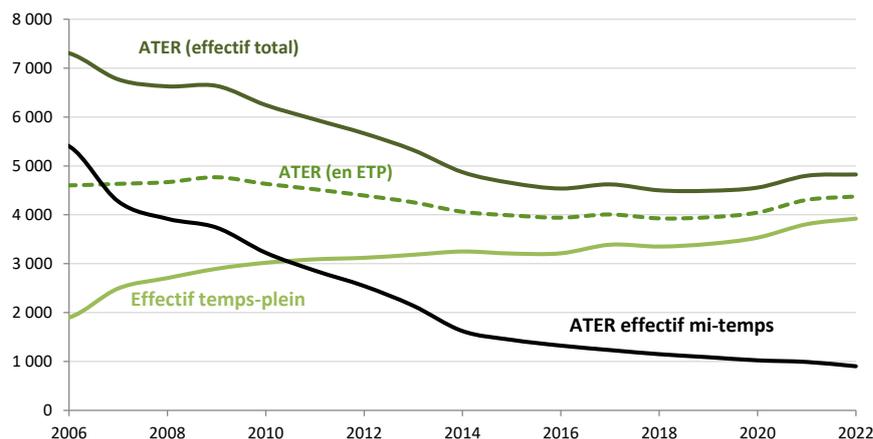
La population des enseignants associés, qui a diminué de 2005 à 2018, s'est ensuite stabilisée à 2 300 individus pendant trois ans, avant de baisser en 2022 à 2 260 individus, soit son niveau le plus bas. Sur la période, leur part parmi les enseignants contractuels diminue progressivement passant de 14 % à 11 % (figures 2 et 3).

Ces enseignants relèvent majoritairement des grandes disciplines Droit-Economie-Gestion (34 %) et Lettres-Sciences humaines (29 %).

Les enseignants associés sont principalement recrutés à mi-temps, seuls 3 % d'entre eux bénéficient d'un contrat à temps plein. D'autre part, ils exercent majoritairement comme maîtres de conférences, les professeurs des universités ne représentant en 2022 que 25 % de l'ensemble des enseignants associés.

La population des enseignants invités est en baisse continue depuis le début des années 2010. Cette baisse s'est accentuée entre 2019 et 2021, avec un

⑦ Évolution des ATER en effectif, par quotité de temps de travail et en ETP



Source : DGRH A1-1 - Enquêtes sur la situation des enseignants contractuels.

effectif divisé par trois, passant de 1 400 individus à 500. En 2022, le nombre d'invités a doublé par rapport à l'année dernière pour retrouver son niveau de 2020 (figure 2). Il est possible que cette forte baisse suivie d'une remontée soit liée à la crise sanitaire.

Stabilité des effectifs des lecteurs et maîtres de langues

Après une période de relative stabilité autour de 1 000 individus, l'effectif des lecteurs et maîtres de langues est descendu autour de 900 à partir de 2019. En 2022, on dénombre près de 950 agents (figure 2).

Ils exercent exclusivement en Lettres-Sciences humaines et plus particulièrement en sections Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes (40 %) et Langues et littératures romanes (25 %).

Les effectifs des contractuels sur emplois du second degré continuent de progresser

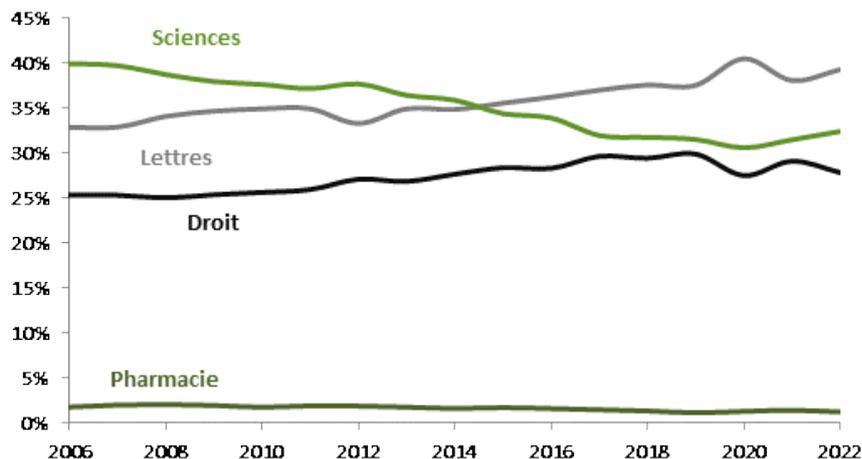
Les effectifs des contractuels sur emplois du 2nd degré ont plus que doublé de 2015 à 2021 (de 700 à 1 550 individus). Cette catégorie d'enseignants a enregistré une nouvelle hausse, de 8 % en 2022, pour atteindre près de 1 700 individus (figure 2).

Parmi ceux dont la discipline est renseignée, 59 % relèvent des Lettres-Sciences humaines, 23 % du Droit-Economie-Gestion et 18 % des Sciences-Techniques.

Les effectifs des contractuels LRU ont plus que doublé en six ans

L'effectif des contractuels LRU est passé de 1 000 individus en 2016 à 2 500 en 2022. Près de 60 % exercent des fonc-

⑧ Évolution de la répartition des ATER par grande discipline



Source : DGRH A1-1 - Enquêtes sur la situation des enseignants contractuels.

tions uniquement d'enseignement (1 450 contractuels), les autres exerçant des fonctions d'enseignement et de recherche. Les contractuels LRU assurant des fonctions exclusivement de recherche n'entrent pas dans le champ de la présente note.

Les contractuels LRU sont principalement recrutés en Lettres-Sciences humaines (33 %), puis en Sciences-Techniques (22 %) et en Droit-Economie-Gestion (20 %). Il faut néanmoins souligner que pour 23 % d'entre eux, la discipline d'affectation n'a pas été renseignée par les établissements.

Les établissements ont également recours à des vacataires

Dans le cadre de l'enquête annuelle sur les personnels enseignants contractuels, 86 % des établissements d'enseignement supérieur ont communiqué des données sur les enseignants vacataires. Dans ces établissements, qui représentent 91 % du total des effectifs d'enseignants titulaires, le nombre d'enseignants vacataires ayant le statut de chargé d'enseignement vacataire (CEV) ou d'agent temporaire vacataire (ATV) s'élève à 152 000 individus en 2022 (93 % de CEV et 7 % d'ATV).

Parmi ceux pour qui la discipline est renseignée, 30 % sont en « Arts, lettres, langues, SHS », 26 % en Sciences, 19 % en « Économie, gestion, AES », 13 % en « Droit, science politique », 7 % en Santé et 5 % en STAPS.

Une représentation des femmes inégale selon le statut

Dans l'ensemble de la population des doctorants contractuels, les femmes sont légèrement sous-représentées (44 % en 2022, comme les trois dernières années).

⑨ Répartition des chaires de professeur junior par durée de contrat

	2021	2022	Effectif total	%
3 ans	12	18	30	22%
4 ans	17	20	37	28%
5 ans	26	27	53	40%
6 ans	7	7	14	10%
Total	62	72	134	100%

Source : DGRH A

Près des deux tiers d'entre elles (63 %) ont un contrat doctoral ne prévoyant pas de mission complémentaire d'enseignement, comme pour les hommes (62 %). Parmi les ATER et les contractuels LRU, on dénombre autant de femmes que d'hommes. Quel que soit le sexe, plus des trois quarts des ATER sont recrutés à temps plein.

En revanche, chez les enseignants associés, les femmes représentent 31 % des effectifs en 2022. Elles sont plus souvent recrutées en qualité de maîtres de conférences que les hommes (81 % contre 72 %). Conformément à la situation généralement observée chez les enseignants associés, la quasi-totalité des femmes et des hommes exercent à mi-temps.

Une nouvelle catégorie d'enseignant contractuel : le contrat de chaire de professeur junior

La chaire de professeur junior constitue une nouvelle voie de recrutement permettant d'accéder à un emploi de titulaire dans le corps des professeurs de universités et assimilés ou de directeurs de recherche. Les lauréats signent une convention de recherche et d'enseignement avec l'établissement qui les recrute ainsi qu'un contrat de pré-titularisation d'une durée de 3 à 6 ans.

En 2021, 74 chaires ont été ouvertes dont 62 ont été pourvues. En 2022, 88

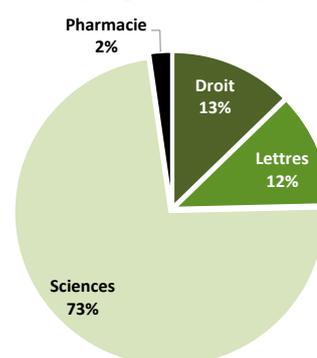
ont été ouvertes dont 72 pourvues. Globalement, sur ces deux années, 83 % des chaires ouvertes ont été pourvues.

Sur les 134 lauréats, 75 % sont des hommes.

40 % des contrats sont signés pour une durée de 5 ans, 28 % pour 4 ans, 22 % pour 3 ans et seulement 10 % pour 6 ans (figure 9).

Parmi les 134 chaires de professeur junior en activité en 2022, 73 % relèvent de la grande discipline des Sciences-Techniques, 13 % des Lettres-Sciences humaines, 12 % du Droit-Economie-Gestion et 2 % de la Pharmacie (figure 10). ■

⑩ Répartition des chaires de professeur junior par grande discipline



Source : DGRH A

À noter

Deux types de personnels contractuels créés dans le cadre de la loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 (LPR), en tant que personnels non enseignants, ne sont pas analysés dans l'étude. Il s'agit du contrat post doctoral (**décret n° 2021-1450 du 4 novembre 2021**) et du contrat de mission scientifique (**décret n° 2021-1449 du 4 novembre 2021**).

Le premier permet de recruter de jeunes docteurs pour approfondir la pratique de la recherche dans la limite de 4 ans, alors que le second offre la possibilité aux établissements de recruter du personnel sous contrat dans le cadre d'une opération de recherche dont la durée prévisionnelle est supérieure à 6 ans. En 2022, selon l'enquête relative aux personnels contractuels, 1 466 post doctorants ont été recensés. Les données concernant les agents sous contrat dans le cadre d'une opération de recherche ne sont pas fiables pour cette première année de recensement.

Sources/Définitions/Méthodologie

- Les données statistiques portant sur les personnels enseignants contractuels hors santé (doctorants contractuels ; ATER ; enseignants associés ; enseignants invités ; lecteurs et maîtres de langues ; contractuels LRU ; enseignants contractuels sur emplois vacants du second degré) et celles sur les enseignants vacataires proviennent d'une enquête annuelle réalisée auprès des établissements publics de l'enseignement supérieur.
- Les données statistiques relatives aux doctorants contractuels n'assurant aucun service d'enseignement et aux contractuels LRU ne faisant pas d'enseignement ne sont pas analysées de manière approfondie, dans la mesure où ces derniers sont exclusivement destinés à des missions de recherche.
- Certains personnels ne sont pas évoqués dans cette note : les enseignants contractuels des établissements qui ne relèvent pas du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR), ceux qui exercent leurs fonctions dans des établissements du second degré concourant à l'enseignement supérieur (classes préparatoires aux grandes écoles...), ainsi que les enseignants contractuels hospitalo-universitaires (HU) qui relèvent de disciplines spécifiques.
- Le découpage disciplinaire est celui des sections du Conseil national des universités (CNU), y compris pour les enseignants du second degré auxquels est attribuée la section CNU correspondant à leur spécialité disciplinaire.
- Le potentiel d'enseignement estimé est exprimé par référence à un service de 192 heures d'enseignement. Une quotité particulière est retenue pour certaines catégories d'enseignants : doctorants contractuels avec mission d'enseignement prévue dans leur contrat doctoral : 64 heures ; ATER et associés à mi-temps : 96 heures ; enseignants invités : 24 heures ; enseignants du 2nd degré (titulaires et contractuels) : 384 heures.
- Textes de référence :
 - Doctorants contractuels : décret n°2009-464 du 23 avril 2009 relatif aux doctorants contractuels des établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche.
 - ATER : décret n°88-654 du 7 mai 1988 relatif au recrutement d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche dans les établissements publics d'enseignement supérieur.
 - Enseignants associés et invités : décret n°85-733 du 17 juillet 1985 relatif aux maîtres de conférences et professeurs des universités associés ou invités et décret n°91-267 du 6 mars 1991 relatif aux enseignants associés ou invités dans certains établissements d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur.
 - Lecteurs/maîtres de langues : décret n°87-754 du 14 septembre 1987 relatif au recrutement de lecteurs de langue étrangère et de maîtres de langue étrangère dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur.
 - Contractuels sur emplois du 2nd degré : décret n°92-131 du 5 février 1992 relatif au recrutement d'enseignants contractuels dans les établissements d'enseignement supérieur.
 - Contractuels LRU : article L. 954-3 du code de l'éducation, créé par l'article 19 de la loi n°2007-1199 du 10 août 2007.
 - Enseignants vacataires : Décret n°87-889 du 29 octobre 1987 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi de vacataires pour l'enseignement supérieur.
 - Chaires de professeur junior : décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche et décret n° 2023-75 du 6 février 2023 relatif à la procédure de sélection pour le recrutement sur contrat de chaire de professeur junior.

En savoir plus

Les tableaux et annexes détaillés de la présente note sont disponibles en ligne sur le lien suivant, dans la rubrique « Enseignants contractuels affectés dans l'enseignement supérieur » :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid118435/bilans-et-statistiques.html>

Adedokun F. et Tourbeaux J. (2022), « Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche - Année 2021 », MESR, *Note de la DGRH*, n° 9.

Toutes les études relatives aux personnels enseignants de l'enseignement supérieur, les fiches démographiques des sections du CNU et le bilan social de l'enseignement supérieur sont publiés sur le site internet du ministère :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid118435/bilans-et-statistiques.html>